



Démarche : Adhésion au dispositif CATANAT - Ressources Marines

Organisme : DIRECTION DES RESSOURCES MARINES

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Demande de souscription au dispositif exceptionnel d'indemnisation des pertes matérielles subies par les professionnels du secteur « ressources marines » lors de catastrophes naturelles

Nature de la souscription

Première souscription ou renouvellement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Première souscription

☐ Renouvellement

N° de l'attestation précédente

Identification du demandeur

Statut du demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Personne Physique

☐ Personne Morale

N° Tahiti

Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Dénomination sociale

Adhésion au dispositif CATANAT - Ressources Marines

Représentant légal (Nom, prénoms, qualité)

Numéro Tahiti

Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Numéro Registre du commerce

Adresse Postale

BP, code postal, commune

Adresse géographique du domicile / siège

Numéro de téléphone

Adresse électronique

Personne à contacter (si différente)

Numéro de téléphone

Activités exercées et titres détenus

Activité exercée

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Perliculteur

☐ Aquaculteur

☐ Exploitant de parc(s) à poissons

Autorisation d'exercer l'activité de producteur d'huîtres perlières ou de produits perliers (loi du pays n° 2017-16)

N° de titre

Agrément d'aquaculteur (délibération n° 2010-55 APF)

N° de titre

Autorisation d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un parc à poissons

Adhésion au dispositif CATANAT - Ressources Marines

N° de titre (Si plusieurs autorisations séparer les numéros par des ;)

Île de délivrance

Délivré le

Autorisations / concessions d'occupation temporaire du domaine public maritime (AOT / COT)

Renseigner toutes les AOT/COT couvrant des pontons, fare greffe, parcs à poissons ou autres installations. Les références AOT1, AOT2... sont réutilisées dans la Partie B.

AOT1 - Numéro

N° AOT

AOT1 - Commune

AOT2 - Numéro

N° AOT

AOT2 - Commune

AOT3 - Numéro

N° AOT

AOT3 - Commune

Cotisation annuelle

Aquaculteurs : Chiffre d'affaires annuel N-1 :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ ≤ 5 000 000 XPF (cotisation : 10 000 XPF)

☐ > 5 000 000 XPF (cotisation : 20 000 XPF)

Parc(s) à poisson

Barème : 10 000 XPF par exploitant

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Adhésion au dispositif CATANAT - Ressources Marines

Periculteur : Montant calculé par surface exploitée (cumulé)

≤ 20 ha : 15 000 XPF

21 à 50 ha : 25 000 XPF

50 ha : 40 000 XPF

Estimation du montant total de la cotisation annuelle due (à calculer par le déclarant) :

Le déclarant certifie avoir calculé le montant de sa cotisation conformément au barème en vigueur. L'administration se réserve le droit de vérifier et de rectifier le montant déclaré en cas d'erreur.